

# BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Alpes-de-Haute-Provence  
**limans**  
N°47  
Mars  
2017



## Mairie de Limans

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30

Tél. : **04 92 73 01 69**

Email : [mairie.limans@wanadoo.fr](mailto:mairie.limans@wanadoo.fr)

<p><b>p 1 - Le mot du Maire</b></p> <p><b>p 2 - La Municipalité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux/ Etat civil/ urbanisme,</li> <li>• Remplissage piscine/ Conseil thermicien/ Permanence PNRL,</li> <li>• Travaux école,</li> <li>• Accessibilité Bistrot,</li> <li>• Sortie territoire</li> <li>• Limans sur Facebook</li> </ul>	<p><b>p 7 - Vie locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ecole, périscolaire</li> <li>• Association parents d'élèves</li> </ul> <p><b>p 8 - Vie associative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie buissonnière</li> <li>• Concert Patagonie</li> </ul> <p><b>p 10 - Elections, procurations</b></p> <p><b>p 12 - Comcom</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Trail de Haute-Provence</b></p> <p><b>p 13 - Connexion très haut débit</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Compteurs Linky</b></p>
--	---

Organisation	Événement	Date
<b>Radio Zinzine</b>	<b>Concert Patagonie</b>	<b>19 avril</b>
<b>Coopérative scolaire de l'école de Limans</b>	<b>Koudpous Festival, à la Médiathèque de Saint-Etienne-les-Orgues</b>	<b>Dimanche 2 avril</b>
<b>Mairie</b>	<b>Elections présidentielles</b>	<b>23 avril et 7 mai</b>
<b>Outdoor Events</b>	<b>Trail à Limans</b>	<b>27 mai</b>



**Comité de rédaction :**  
 Arnaud Boutet, Gérard Chaupin,  
 François Isserel-Savary.

Mise en page : Nicolas Poussin.

*Nous remercions les personnes  
 qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.*



**Avant début avril, comme la loi nous l'impose, nous aurons établi le budget municipal pour 2017.**

Pour toute collectivité territoriale et donc pour un village comme Limans, vivre une période électorale, c'est **parier sur le futur avec une stratégie politique**, c'est bâtir un budget sans savoir de quoi demain sera fait...<sup>1</sup>

La France a connu en 2016 une croissance de 1,4 %. Son secteur public coûteux pénalise la productivité des entreprises par les charges induites. Or, en dépit d'un chômage voisin de 10 % et d'une balance commerciale déficitaire, les pressions en faveur d'une réforme restent faibles.

**Les Français ont un malaise avec la modernité.** Les plus anxieux voient se déliter leur univers de références, c'est-à-dire la stabilité idéalisée d'antan. Les autres trouvent mille et une raisons de se plaindre d'une société ouverte, européenne, et pluriculturelle.

**Pourtant nos caisses se vident, les pauvres sont plus pauvres et les riches plus riches.**

La population et la nature souffrent de nos excès autant que de nos insuffisances.

Il faut donc **au moins tenter de comprendre ce qui est en jeu** en comparant ce qui se fait ailleurs et envisager les actions à mener chez nous.

Certain(e)s des candidat(e)s nous proposent d'exclure et de pratiquer des baisses sévères d'impôts accompagnées de hausses vertigineuses des dépenses ; d'autres préconisent une rigueur extrême, punition qu'ils ne s'infligent pas à eux-mêmes. Il y a aussi ceux, plus philosophes, qui veulent « satisfaire les besoins humains légitimes » ou « aller à l'idéal en comprenant le réel »... Embrouillaminis qui semblent éloignés de nos préoccupations quotidiennes.

**Toutes les élections sont importantes**, chaque scrutin portant sur une strate de pouvoirs.

Et ces pouvoirs, avides d'eux-mêmes, **peuvent déraper**. Nous avons vu que, dans des pays pourtant alliés de longue date, des chefs d'État ou de gouvernement, une fois en poste, tendent à tenir leurs funestes promesses électorales.

**Les changements de majorité donnent un cap nouveau aux politiques.** Ainsi, la modification de la majorité régionale est-elle déjà visible, notamment en termes de subventions pour le transport et le logement. En revanche, la Région offre de nouvelles opportunités. Le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) peut soutenir nos actions locales.

**Par le vote, nous déterminons notre avenir.** Nous avons entre nos mains le pouvoir de peser sur notre destinée. **Un citoyen passif n'a aucune raison de protester.** Justifier l'abstention, s'est supposer que la société est parfaite et qu'il n'y faut rien changer.

**Au printemps prochain, nous allons nous rendre à quatre reprises dans l'isoloir pour affirmer nos valeurs de fraternité et notre souhait de préserver l'environnement.**

Notre équipe municipale compte sur votre **participation pour organiser ce rendez-vous démocratique.** Notre bureau de vote aura besoin de votre aide pour fonctionner. La présence de tous nous sera précieuse.

<sup>1</sup> Pour votre information, les minutes de notre débat d'orientation budgétaire sont consultables en mairie.

## Etat civil 2016

### Naissances

**SOLE Iaïla** le 4 janvier

**CLEMENT Jules** le 11 janvier

**DAMAJ BENFIELD Nour**  
le 20 novembre

### Décès

**ALLEMAND Mireille** le 14 mars

**BARREAU Gérard** le 12 avril

### Mariages

**RASPAIL Carine** et **GAUBERT  
Laurent** le 3 septembre

**DI LUZIO Sylvia** et **KARNIEL Gal**  
le 3 novembre

**GUINDE Jean-Yves** le 12 décembre

**MOUZY Lisa** le 20 décembre

## Urbanisme 2016

### Déclarations préalables

**HUSMANN Suzanne**, vélux

**DE CAT-JACOB Bénédicte**,  
abri à chevaux et fourrage

**TIBERGHIEU Philippe**, façade

**MOLINIER Marguerite**, façade

**USSEGLIO-VERNA Pascal**,  
clôture et portail

**ESCANDE Laurent**, panneaux  
solaires thermiques et fenêtres

**ROVERA Max**, panneaux  
photovoltaïques

**FRANQ Christine**, logement

### Certificat d'urbanisme

**MATHI Lydia**, changement de  
destination

### Permis de construire

**Commune de Limans**,  
accessibilité école

**CORBON Joël**,  
construction d'un hangar

**GRAVENTA Christian**,  
extension maison

**Famille & Provence**, logements

**ROUX Alain**, extension logement

## Calendrier des permanences de l'Architecte conseil du PNRL

Secteur de Forcalquier

Olivier FAGE, architecte dplg



	avril			mai				juin		
	11	18	25	2	9	16	23	13	20	27
SIGONCE		9:00		9:00		9:00		9:00		9:00
LIMANS		11:00		11:00		11:00		11:00		11:00
FORCALQUIER		14:00		14:00		14:00		14:00		14:00
PIERRERUE	10:00		10:00		10:00		10:00		10:00	
LURS	14:00		14:00		14:00		14:00		14:00	
NIOZELLES	17:30		17:30		17:30		17:30		17:30	

2<sup>ème</sup> trimestre 2017

## La plate-forme de la rénovation énergétique de l'habitat

La loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte fixe l'objectif national de rénovation énergétique de l'habitat ancien à 500 000 logements par an.

Les travaux concernent l'isolation ou augmentation du niveau de performance énergétique des travaux de toiture, de façade, des fenêtres mais aussi certaines extensions de l'habitat existant.

Avec le Parc du Luberon, nous considérons que « l'élévation du niveau de performance énergétique doit s'entendre avec le respect de la valeur patrimoniale de l'architecture villageoise. La rénovation est un tout qui intègre la performance énergétique, l'utilisation de matériaux sains et biosourcés, la conservation du patrimoine architectural et l'amélioration du cadre de vie ».

D'ici peu, lorsque vous déposerez une demande d'urbanisme, vous aurez droit aux conseils d'un architecte et d'un thermicien. Ils vous indiqueront les bonnes pratiques sans la roublardise des commerciaux qui vous démarchent trop fréquemment. Si le projet le mérite, un calcul en coût global pourra vous être proposé.

L'approche en coût global permet de prendre en compte les coûts d'un projet de rénovation au-delà du simple investissement, en s'intéressant aux consommations énergétiques, à la maintenance ou au remplacement des équipements.

Cette vision est importante. On estime que, pour certains bâtiments, le coût d'investissement d'une opération ne représente que 25% du coût total, la différence (75%) survenant au cours de la vie du bâtiment.

L'approche en coût global vous permettra d'évaluer le retour sur investissement de votre projet et ainsi d'obtenir les aides auxquelles vous aurez droit.

Ce dispositif est au service des particuliers pour la mise au point technique, pour le financement, et pour l'obtention des autorisations d'urbanisme.

Grâce aux dispositifs d'aides mis en place par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et par l'ADEME du fait à la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte, le Parc du Luberon prévoit de pouvoir faire plus de 1200 actions de conseil par an. Ce service sera développé au printemps 2017.

La Communauté de communes envisage de porter la charge du projet pour l'ensemble des communes de son territoire.

Il s'agit d'un très bon projet gratuit pour les pétitionnaires mais dont le principe de répartition de la charge peut faire débat.

N'hésitez pas à évoquer vos projets avec l'architecte conseil du Parc dont le calendrier de permanence est affiché en mairie.



## Eau

Par anticipation du risque quasi permanent de manque d'eau potable sur la commune à partir du mois de juin, il est demandé aux personnes concernées de procéder au remplissage de leur piscine avant la période de risque de pénurie, c'est-à-dire avant le 15 mai.

Nous vous remercions par avance de respecter cette consigne.

## Feu

A partir du 15 mars, et jusqu'au 15 juin, les feux de végétaux sur pieds ne peuvent se faire que sur dérogation préfectorale. Les feux de végétaux coupés, eux, doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et ne sont possibles qu'en matinée. Les feux, quels qu'ils soient, sont en tous les cas interdits en cas de vent supérieurs à 40km/h. L'écobuage est interdit en toutes circonstances.

## Accessibilité à l'école : c'est parti !



Les premiers travaux d'aménagement de notre école ont démarré dans le cadre de sa mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) afin de permettre leur accès à l'école, surélevé.

Les contraintes liées à une rampe s'avérant difficilement réalisables (la rampe aurait occupé toute la cour !), la

solution technique retenue va consister en l'installation d'un ascenseur monte-charge devant l'école.

Ces travaux, obligatoires dans le cadre de la loi dite Ad'Ap, ont été l'occasion pour la commune de réfléchir à l'aménagement de l'entrée de l'école dans son intégralité pour en améliorer également la sécurité, notamment en termes de visibilité. L'ancien abri bus, opaque et empêchant la visibilité entre le carrefour et la cour, va disparaître au



profit d'une structure ajourée, plus moderne. Elle servira de lieu d'attente plus sûr à la fois pour les enfants qui sortent et pour les parents, qui les attendront bien plus sereinement qu'en restant sur le carrefour.



Les premiers coups de pelle mécanique ont été donnés lundi 13 février dernier. Le chantier devrait durer au moins jusqu'à l'été, l'école devant malgré tout fonctionner pendant la durée du chantier.

Etat initial



Avant-projet Eric Daguillon



## Étude accessibilité Bistrot

La Commune de Limans, propriétaire du fonds et des murs du Café du Nord de Limans, s'est engagée à faire des travaux pour assurer la bonne accessibilité de son bistrot mais aussi de son environnement.

La position centrale de ce bistrot, sur la place, aux abords immédiats des lieux de sociabilité que sont la terrasse, le boulodrome, oblige à porter une grande attention aux espaces extérieurs. La municipalité souhaite réaménager tout le parvis en zone de partage pour mieux en répartir les usages et sécuriser les jeux des enfants.

Elle a donc engagé les premières études avec Eric Daguillon l'architecte de notre école : relevé du bâti, esquisse et avant-projet sommaire.

C'est cet avant-projet qui illustre votre bulletin.

Une nouvelle consultation a été lancée pour la phase opérationnelle de la mission et pour l'amélioration des abords. Sylvie DETOT, architecte à Forcalquier a été retenue. Sa mission démarrera au premier semestre 2017. Les travaux seront entrepris dans le courant de l'hiver 2017/2018.

Etat initial



Avant-projet Eric Daguillon



## L'autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques...), dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale. Le passeport seul ne vaut plus autorisation de quitter le territoire français.

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale est rédigée au moyen d'un formulaire disponible en mairie.



## Limans sur Facebook

En attendant d'avoir un vrai site Internet complet, **votre village a désormais sa page officielle sur Facebook !** Un nouvel outil de diffusion et de partage d'informations, l'interactivité en plus, qui vient s'ajouter à notre liste de diffusion municipale, Limans-Cité.

Seuls celles et ceux qui possèdent un profil personnel sur le réseau social pourront cependant y interagir (commentaires, publications, etc.).

Pour nous trouver : <https://www.facebook.com/villagedelimans/>. Sinon, cherchez « Commune de Limans Facebook » sur votre moteur de recherche habituel.

Facebook interface showing the page for the Commune de Limans. The page includes a search bar, navigation tabs (Accueil, Publications, Événements, Avis, Photos, À propos, Mentions J'aime, Services, Articles), and a sidebar with options like 'Envoyer un e-mail' and 'Contacter'. The main content area displays two posts from François Isserel-Savary, including one about the closure of the town hall secretariat and another about fountain repairs.

## Périscolaire

Depuis quelques semaines, la commune expérimente, pour les services périscolaires, une **inscription des enfants à la période** (en général trois semaines, soit deux inscriptions entre deux plages de vacances). La formule, mise en place notamment pour **faciliter la gestion des effectifs dans les différents services** (cantine, garderie, TAP), donne des **résultats plutôt encourageants** et incitent la commune à **poursuivre dans ce sens**.

Pour mémoire, voici le **récapitulatif des périodes et les dates d'inscription** auprès de Yamina :

- **Période du 24 avril au 2 mai** : inscriptions à faire les lundi 3 et mardi 4 avril ;
- **Période du 15 mai au 2 juin** : inscriptions à faire le mardi 9 mai uniquement (lundi 8 férié) ;
- **Période du 6 juin au 23 juin** : inscriptions à faire les lundi 29 et mardi 30 mai ;
- **Période du 26 juin au 7 juillet** : inscriptions à faire les lundi 19 et mardi 20 juin.

Afin de pouvoir ajuster le fonctionnement des services périscolaires pour la **rentrée 2017**, notamment au vu des effectifs de l'école envisagés, l'équipe municipale va mettre en place **une enquête en ligne auprès des parents du village** sur leur utilisation. Les réponses ainsi obtenues pourront mieux éclairer les **choix de l'équipe**, qui souhaite une **forte participation des parents** à cette enquête.

## Les parents d'élèves ont désormais leur association

L'association des parents d'élèves de l'école de Limans vient d'être créée. Autour de **Laurie Chabaud** et **Fany Constant**, l'équipe est constituée de **Marie Fernandez** et **Valentina Malli**, **Céline Christiaens** et **Anne-Lise Gastaud-Pélacy**. L'association se propose de mener, tout au long de l'année, des actions visant principalement à **récolter des fonds pour financer des activités, des sorties et des projets pédagogiques pour les enfants du village ainsi que du matériel pour l'école**. L'association pourra **créer du lien** entre ses adhérents, la commune, les acteurs de l'école et les institutions afin d'améliorer la vie scolaire (cantine, garderie, études TAP, animations). L'association souhaite **participer au dynamisme d'animation du village** et pourra ainsi se joindre aux différentes manifestations qui y sont organisées.

**Association des parents d'élèves de l'école de Limans**

Adresse : Mairie | Place de la Tour de Guet | 04300 Limans

Téléphone : **06 11 69 75 88** (Laurie)

Courriel : [apelimans@gmail.com](mailto:apelimans@gmail.com) (Céline)

## Stage d'été de musique ancienne de l'Académie buissonnière (8 - 15 juillet 2017)

Cet été encore, la musique ancienne investira le village au début du mois de juillet. Comme l'année dernière, une trentaine de stagiaires viendront approfondir leur pratique de ce répertoire particulier sur instruments anciens et ponctueront le village de concerts, de répétitions, d'ateliers et de moments musicaux impromptus tout au long de la semaine.

Deux nouveautés au programme. Une nouvelle association, d'abord, qui pilote le stage. Tout récemment constituée par d'anciens stagiaires, l'**Académie buissonnière – Musiques et danses anciennes en Provence** (c'est son nom) prend le relais de Più Mosso, cette dernière s'en allant désormais vers d'autres horizons. Un programme renouvelé, ensuite, avec, pour cette édition 2017, un **Bal Renaissance** en guise d'ouverture et une œuvre majeure pour le concert final.

Pour pouvoir loger tous ses stagiaires, l'Académie buissonnière aura, cette année aussi, besoin de places chez l'habitant, moyennant défraiement. Celles et ceux d'entre vous qui pourraient et souhaiteraient accueillir l'un(e) des musicien(ne)s du stage peuvent prendre contact avec **Thomas Delsol** ou **François Isserel-Savary** au **04 86 90 21 61**.



**l'académie buissonnière**  
musiques et danses anciennes en Provence



## Conférence concert la Patagonie au cœur

Radio Zinzine et la coopérative Longo maï ont l'opportunité d'accueillir le Karumanta Trio dans la région du 19 au 23 avril 2017.

Karumanta «ceux qui viennent de loin» est un trio vocal et instrumental originaire de Patagonie. Il puise ses racines musicales dans la musique native de l'Amérique brune et principalement dans l'extrême sud du continent, ces territoires infinis où l'homme aime se retrouver autour d'une guitare et d'un feu...

Il présente un répertoire de chants créé par le groupe, ces chansons sont un voyage dans le temps, entre hier et aujourd'hui, tel un fil conducteur qui mène à la rencontre du quotidien et de la culture des hommes et des femmes vivant autour du Cap Horn et de la Terre de Feu.

Ces chants seront présentés lors de la conférence-concert avec le Karumanta Trio : la Patagonie au cœur

Mercredi, 19 avril 2017 à 18h30  
salle polyvalente de Limans



## Vote par procuration

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches 23 avril et 7 mai**, et les législatives auront lieu les **11 juin et 18 juin**.

Le bureau de vote, dans la mairie, sera ouvert sans interruption de 8h à 19h.

Si l'on est absent le jour du ou des scrutins, il est possible d'établir une procuration au nom d'une personne inscrite à Limans. Cette procuration est téléchargeable sur Internet.

L'autorité localement habilitée à établir une procuration pourra varier selon les endroits :

- Soit le tribunal d'instance compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur.
- Soit la gendarmerie ou la police nationales.

**3 grandes catégories de personnes** sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

### Les démarches à accomplir :

Le mandataire est l'électeur qui vote à la place du mandant.

Le mandant est la personne qui ne pourra pas aller voter. Il doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé. Ce formulaire peut aussi être obtenu au guichet de l'une des autorités habilitées citées ci-dessus si le mandant ne dispose pas d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante.

### Résiliation de la procuration :

Il peut se produire que le mandant puisse se rendre à son bureau de vote et désire voter personnellement. Si le mandataire n'a pas déjà voté, le mandant pourra voter après avoir justifié de son identité.

Dans le cas contraire l'exercice du droit de vote lui est refusé.

A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

De plus, les mandants ont la faculté de résilier leur procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes que la procuration. L'imprimé est le même que pour l'établissement d'une procuration. Le mandant peut donner concomitamment une nouvelle procuration sur le même formulaire.

### Les conditions pour être mandataire :

- Jouir de ses droits électoraux pour le scrutin concerné ;
- Être inscrit dans la même commune que le mandant.

Le choix du mandataire est libre, sous réserve des deux conditions précitées, et sa présence n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration.

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France.

- Pour toute information, s'adresser :
- au tribunal d'instance ;
  - au commissariat de police ;
  - à la brigade de gendarmerie.



## CCPFML

### Communauté de Commune du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure

Sindy Benzaït remplace désormais Nicolas Martin en tant que technicien SPANC. Arnaud Boutet en tant que vice-président, est l'élu référent de Monsieur Benzaït.

Au service culture, Jean-Luc Gaulin, qui assurait la gestion du réseau de lecture quittera la Communauté de communes fin mars. À défaut de remplacement rapide il n'y aura plus de service culture à la CCPFML (Communauté de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure) à partir de cette date. La CCPFML recherche une solution d'intégration partielle, provisoire ou définitive, avec le service culture de Forcalquier qui doit lui-même se réorganiser.

## Trail de Haute-Provence

Le trail de Haute-Provence aura lieu les 26, 27 et 28 mai prochains.

Il vous propose plusieurs parcours requérant différents niveaux d'endurance.

Le trail des Bories passe par notre village, les participants le traverseront avant 12h, ils y prendront leur ravitaillement avant de terminer les 27 km et 1300 m de dénivelé impartis.

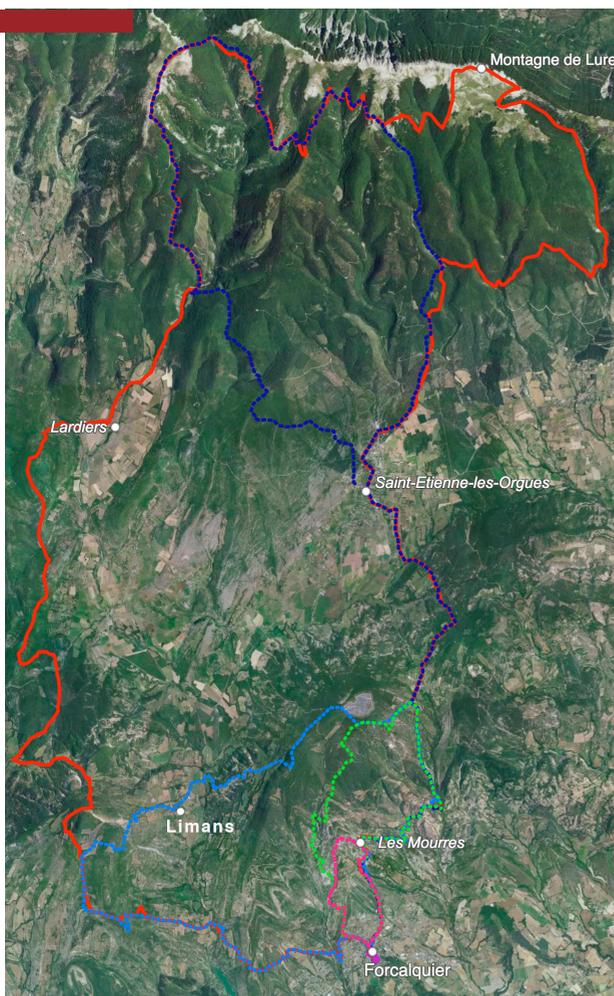
Les bénévoles souhaitant prêter main-forte aux organisateurs peuvent contacter l'association :

Outdoor Events in Provence,  
à Forcalquier

**06 74 71 35 23**

[contact@](mailto:contact@traildehauteprovence.com)

[traildehauteprovence.com](http://traildehauteprovence.com)



## Il manque 15 milliards pour financer le plan « France Très Haut Débit »

Dans un rapport publié le 31 janvier, la Cour des Comptes estime que le coût du Plan France Très haut débit va passer de 20 à 35 milliards. Elle juge aussi que l'objectif de raccordement de tous les foyers en 2022 ne sera pas en mesure d'être tenu.

Face à ces constats, la Cour des Comptes recommande donc à l'Etat de « compléter et actualiser, au vu des résultats atteints, les objectifs du Plan France très haut débit en augmentant l'objectif de recours aux technologies alternatives à la fibre optique jusqu'à l'abonné ».

En résumé, couvrir 80 % de la population en fibre optique est trop coûteux et trop long. Mieux vaut donc, selon la Cour des Comptes, faire monter en débit les réseaux cuivre ou utiliser des réseaux satellites.

Si la fibre à Limans c'est pour demain (fin 2018), jusqu'à votre domicile, ce n'est vraiment pas pour après-demain...

Dans tous les cas, fin 2018, nous devrions observer une amélioration avec la transformation de notre sous-répartiteur en Nœud de Raccordement Abonné monté en débit.

## Déploiement des nouveaux compteurs : pas avant fin 2018

ENEDIS, anciennement ERDF (Electricité Réseau Distribution de France), entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, se doit de moderniser ses infrastructures.



C'est dans ce cadre qu'ENEDIS s'apprête à remplacer, à partir de décembre 2015 et jusqu'en 2021, 35 millions de compteurs électromécaniques et électroniques, par des compteurs électroniques communicants de nouvelle génération baptisés « Linky ».

Dans les Alpes du Sud, les premiers compteurs ont été posés à Gap. Le déploiement commencerait à Limans au second semestre 2018.

Les clients concernés recevront au fur et à mesure du déploiement un courrier d'ENEDIS expliquant les modalités de pose.

Par ailleurs, un numéro vert LINKY (0800 054 659), ainsi que le site internet [www.erdf.fr/Linky](http://www.erdf.fr/Linky) sont à disposition pour répondre à toutes leurs questions.

**Aucun démarcheur ne peut se réclamer actuellement d'ENEDIS : ne vous laissez donc pas abuser.**

En cas de doute, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat de la mairie qui vérifiera le cas échéant.



Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement  
de ce qui se passe au village ?

**Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations  
municipales par courrier électronique !**

Si vous possédez une adresse mail,  
vous pouvez la communiquer en mairie,  
ou envoyer un courriel à [mairie.limans@wanadoo.fr](mailto:mairie.limans@wanadoo.fr)  
pour demander à être inscrit(e) et  
bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.



<https://www.facebook.com/villagedelimans/>